

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET
M. Tarek HAMMAN
M. Fabrice LEPAREUX
M. Omar BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ
Mme Marianne DUHAMEL
M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO
Mme Anne-Lise COUTURE
Mme Sourayo OUF

qui donne pouvoir à
qui donne pouvoir à

Mme Chantal BEAUDOIN
M. Pascal SZALEK
M. Franck LEMÂÎTRE
Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Emmanuelle PATIN
Mme Arlette LECACHEUR
M. Jean-Yves GOGNET
M. Patrick CIBOIS
Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.21/03.24

**Objet : Budget Restauration
Compte administratif 2023**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.21/03.24

**Objet : Budget Restauration
Compte administratif 2023**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget annexe Restauration.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 (n° D.39/03.23) approuvant le budget Restauration 2023,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n° : D.21/03.24

**Objet : Budget Restauration
Compte administratif 2023**

Considérant que conformément aux balances du comptable public, le compte administratif 2023 du budget Restauration se présente de la manière suivante :

		Année 2022			Année 2023		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	2 382,03	362 266,22	364 648,25	631,00	411 744,91	412 375,91
	Mandats émis (B)	2 805,00	379 214,45	382 019,45	1 536,56	410 657,98	412 194,54
(1) Solde d'exécution (A-B)		-422,97	-16 948,23	-17 371,20	-905,56	1 086,93	181,37
(2) RESULTAT REPORTE N-1		772,97	18 837,98	19 610,95	350,00	1 889,75	2 239,75
(3) TOTAL (1+2)		350,00	1 889,75	2 239,75	-555,56	2 976,68	2 421,12
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		350,00	1 889,75	2 239,75	-555,56	2 976,68	2 421,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- l'achat des repas	87 607,57 €
- le remboursement des salaires à la Ville	174 774,96 €
- le remboursement des salaires au CCAS	105 849,24 €
- les fluides	5 521,72 €
- le véhicule de portage des repas (location et carburant)	11 690,15 €
- la location et charges immobilières	23 282,17 €
- les frais d'entretien de la salle, rue du Lin	312,15 €
- les dépenses de restauration	988,33 €
- la dotation aux amortissements.....	631,00 €
<i>Total</i>	410 657,98 €

Les recettes comprennent :

- les repas livrés à domicile et pris à la salle du Lin	112 519,16 €
- le remboursement des salaires par le GIP.....	174 774,96 €
- la participation du CCAS pour l'organisation des activités destinées aux séniors	4 350,00 €
- la subvention de la Ville	120 000,00 €
- les produits exceptionnels.....	100,79 €
- l'excédent 2022 reporté.....	1 889,75 €
<i>Total</i>	413 634,66 €

La section fonctionnement dégage un excédent net de 2 976,68 €.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.21/03.24
Objet : Budget Restauration
Compte administratif 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- Chariot de lavage et kit de nettoyage	1 300,29 €
- Aspirateur	236,27 €
<i>Total</i>	1 536,56 €

Les recettes comprennent :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé 2022.....	350,00 €
- les dotations aux amortissements.....	631,00 €
<i>Total</i>	981,00 €

La section d'investissement constate un déficit de 555,56 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2023 du budget Restauration qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement :

- dépenses	410 657,98 €
- recettes	413 634,66 €
- résultat 2023 (excédent).....	2 976,68 €

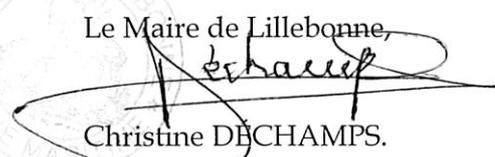
- Section d'investissement :

- dépenses	1 536,56 €
- recettes	981,00 €
- résultat 2023 (déficit).....	555,56 €

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DECHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN. 